

☎ 04.98.05.26.26
Fax 04.98.05.26.27

Brue-Auriac, le 28 février 2022

de Monsieur le Maire
à
PREFECTURE DU VAR
Direction Départementale
Des Territoires et de la Mer
Service Agriculture et Forêt
Mission Défrichement
Bvd 112ème Régiment d'Infanterie
CS 31209
83070 TOULON Cedex

Objet : projet de construction d'un parc photovoltaïque soumis à autorisation de défrichement

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre du projet énuméré ci-dessus, la municipalité a engagé une procédure d'urbanisme (révision à objet unique) afin d'autoriser l'implantation du projet de parc solaire, objet de la demande d'autorisation de défrichement.

La commune n'a pas de remarque à formuler sur cette demande dans la mesure où la municipalité a été associée à toutes les étapes de la délimitation de son emprise et que la version du projet retenue correspond à la celle pour laquelle l'étude d'impact conclut au moindre effet sur la biodiversité et le paysage, ce qui correspond bien aux attentes de la commune.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de de ma sincère considération.

Le Maire,
D. RICHARD

